



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Travaux sur le pont de Sully

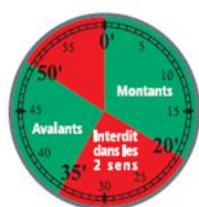
## Modifications des conditions de navigation dans Paris du 1<sup>er</sup> au 28 juin 2024

**Voies navigables de France**  
Direction territoriale bassin de la Seine et Loire aval  
18, quai d'Austerlitz 75013 PARIS

[VNF.fr](http://VNF.fr)     

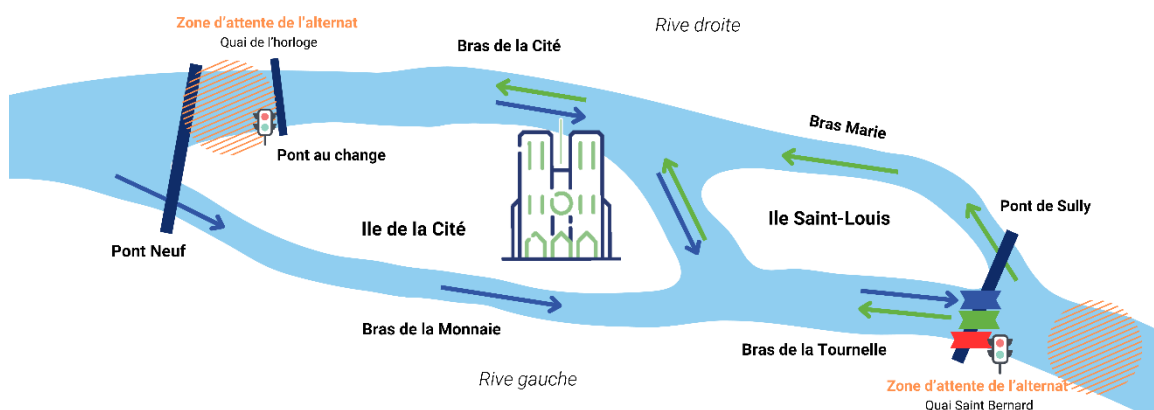
## Préambule : rappel des règles de navigation entre les îles de la Cité et de Saint-Louis

Dans la traversée de Paris, la **police de la navigation** est régie par le règlement général de police (RGP) et par le règlement particulier de police (RPP) Itinéraire Seine-Yonne (arrêté inter-préfectoral du 5 juillet 2019) **consultable sur le site de VNF**.



FEU VERT  
FEU ROUGE

**Un alternat régit la navigation** dans le bras principal (du bras de la Cité au bras de la Tournelle) entre le pont de Sully et le pont au Change. Chaque heure pleine est décomposée selon le schéma ci-contre :



**Le stationnement des bateaux en attente pour l'alternat** doit s'effectuer au port Saint-Bernard pour les bateaux avalants, 100 m à l'amont du pont de Sully, sur une longueur de 300 m et au droit du quai de l'Horloge pour les bateaux montants, sur 230 m à l'aval du pont au Change. **Ces zones sont interdites au stationnement en dehors de l'attente de l'alternat**, sauf circonstances exceptionnelles définies par avis à la batellerie ou pour un accostage d'urgence.

### Le virement (demi-tour) est interdit :

- Aux bateaux montant par le bras de la Monnaie, à la pointe amont de l'île de la Cité en vue de repartir vers l'aval ;
- Aux bateaux avalant par le Bras Marie à la pointe aval de l'île Saint-Louis, en vue de repartir vers l'amont.

### Veille et annonce par VHF "Canal 10" obligatoire

**Chaque bateau doit être équipé d'une VHF** et assurer une veille permanente sur le canal 10. Tous les bateaux qui empruntent le bras de la Monnaie et le bras Marie doivent **s'annoncer sur la VHF (canal 10) avant de s'engager** dans le bras principal pour s'assurer que le chenal de navigation est libre :

- Avant de franchir le pont de l'Archevêché pour les bateaux qui sortent du bras de la Monnaie
- Avant de franchir le pont Louis-Philippe pour les bateaux qui sortent du bras Marie.

### Règles de priorité entre les îles

Les bateaux naviguant dans le bras Marie et le bras de la Monnaie **doivent laisser la priorité aux navigants dans le bras principal.**

#### Hauteurs d'eau et navigation

La retenue normale correspond à une hauteur d'eau de 0,82 mètres à l'échelle d'Austerlitz, échelle de référence pour la hauteur d'eau dans Paris.

Le règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Seine – Yonne impose une garde de sécurité de 0,50 m par rapport à l'intrados des ponts dans Paris (entre les ponts amont et aval du périphérique).

Pour connaître la hauteur d'eau mesurée en temps réelle à l'échelle d'Austerlitz, consultez le site : [Vigicrues \[Austerlitz >2006\] – Station débitmétrique](#)

## Conditions exceptionnelles de navigation dans le secteur des îles

Du 1<sup>er</sup> au 28 juin 2024 en raison des travaux sur le pont de Sully

En raison de travaux de réparation du pont de Sully menés par la Ville de Paris, les conditions de navigation entre les îles de la Cité et de Saint-Louis sont modifiées par arrêté préfectoral pendant tout le mois de juin 2024.

Vous retrouverez ci-dessous les informations essentielles à retenir pour la navigation de plaisance. Nous vous invitons également à consulter régulièrement [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr) ou sur [notre page internet dédiée](#).

D'autres informations sur les arrêts de navigation liés à la tenue des Jeux de Paris 2024, sont également disponibles sur [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr) ou directement [sur cette page](#).

**Le pont de Sully est constitué de deux ponts :**



Entre l'île Saint Louis et la rive droite à l'entrée amont du bras Marie, un pont permet en temps normal le passage des bateaux à passagers de moins de 60 mètres et des bateaux de fret de moins de 25 mètres dans le sens avalant.

Entre la rive gauche et l'île Saint-Louis, **le pont est constitué de 3 passes :**

- La passe n°3 côté Ile-Saint-Louis au niveau du bras de la Tournelle
- La passe centrale n°2 (visible sur la photo ci-dessus) est celle qui a été endommagée et dont les travaux de confortement et de réparation ont lieu en juin 2024.
- La passe n°1 est interdite à la navigation

**En raison des travaux sur le pont de Sully, la hauteur libre sous la passe n°2 est réduite de 70 cm** par rapport à la hauteur libre habituelle. Elle est donc égale, par rapport à la retenue normale, à 7,63 m à la corde de 8 m et 7,46 m à la corde de 12 m.

Du 1<sup>er</sup> au 28 juin 2024, dans le cadre des travaux, **le stationnement sur les 100 m à l'aval de la zone d'attente de l'alternat en amont du pont de Sully est interdit**. Ce linéaire est réservé au stationnement d'un convoi utilisé pour réaliser ces travaux sous le pont.

Sauf aléa pendant les travaux, la navigation dans Paris autour des îles reprendra dans les conditions habituelles à partir du samedi 29 juin 2024.

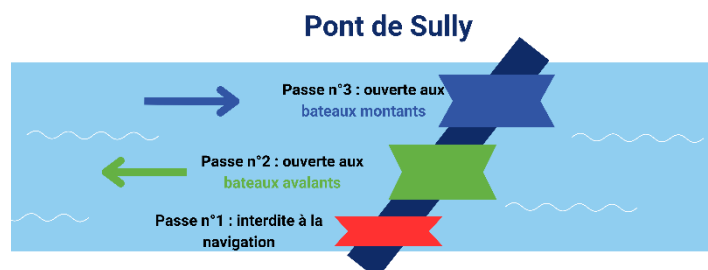
## Bras principal (du bras de la Cité au bras de la Tournelle) : passage sous la passe n°2 et n°3 du Pont de Sully

Du 1<sup>er</sup> au 9 juin 2024

### Passe n°2 réservée aux avalants:

La navigation sous la passe n°2 (passe centrale) du pont de Sully est autorisée **uniquement aux bateaux avalant sur les créneaux suivants**, selon les horaires de l'alternat :

- De 8h00 à 12h00
- De 20h00 à 00h00

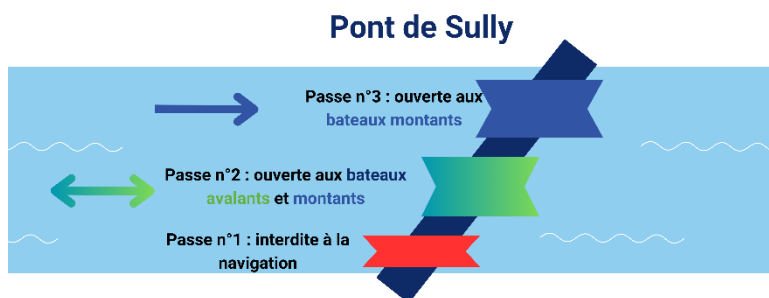


Passe n°3 réservée aux montants : les bateaux montant passent uniquement par la passe n°3 (rive droite) du pont de Sully, soit en arrivant par le bras de la Monnaie (H24, 7j/7), soit en arrivant par le bras principal, selon les horaires de l'alternat.

Du 10 au 28 juin 2024

**Passe n°2 autorisée dans les 2 sens** : Le passage par la passe n°2 du pont de Sully est autorisé dans les deux sens **de 12h00 à 23h00** selon les horaires de l'alternat.

**Le passage par la passe n°3 est autorisé dans le sens montant**, soit en arrivant par le bras de la Monnaie (H24, 7j/7), soit en arrivant par le bras principal, selon les horaires de l'alternat.



### RAPPEL A LA VIGILANCE :

**Soyez vigilant lors de votre passage sous le pont de Sully à proximité du chantier !**

Lors de chaque créneau, la navigation s'effectue selon les horaires habituels de l'alternat. Respectez les panneaux et feux de signalisation en place 🚧

## Bras Marie : navigation en sens avalant uniquement

**Les conditions habituelles de navigation restent en vigueur** pour les bateaux à passagers de longueur inférieure à 60 m et pour les pousseurs et bateaux nettoyeurs de longueur inférieure à 25 m.

### Conditions exceptionnelles de navigation en juin 2024 :

La navigation des bateaux de fret et de plaisance et des engins flottants d'une longueur inférieure à 60 m **est autorisée dans le sens avalant de 6h00 à 22h00**

La navigation des bateaux de fret et de plaisance et des engins flottants d'une **longueur comprise entre 60 m et 80 m** est autorisée dans le bras Marie dans le sens avalant de 6h00 à 22h00, sous réserve d'être équipé d'un **propulseur d'étrave d'une puissance supérieure à 140 KW** et si la cote d'eau est inférieure à 1,60 m à l'échelle d'Austerlitz (station Vigicrues)

**Dimensions du chenal de navigation dans le bras Marie** : mouillage garanti à 2,60 m et hauteur libre à la retenue normale égale à 6 mètres

## Bras de la Monnaie : navigation dans le sens montant uniquement

### Les conditions normales de navigation restent en vigueur

La navigation de tous les bateaux d'une longueur inférieure à 60 m est autorisée dans le bras de la Monnaie **dans le sens montant**.

**Dimensions du chenal de navigation dans le bras de la Monnaie** : mouillage garanti à 2,60 m et hauteur libre à la retenue normale égale à 6,5 m à la corde de 8 m, et 5,3 m à la corde de 12 m.

### RAPPEL A LA VIGILANCE :

- **Annonce VHF obligatoire avant de sortir du bras Marie et du bras de la Monnaie**
- **Soyez vigilant lors de votre passage sous le pont de Sully à proximité du chantier !**
- **Priorité aux bateaux navigant dans le bras principal**
- **Stationnement à couple interdit dans le bras Marie**

### Contact et informations pratiques :

S'informer sur les conditions de navigation : [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement depuis un PC) ou sur l'application [NAVI](#) (depuis un mobile ou une tablette).

Consultez les niveaux d'eau et alertes crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

**Contact VNF** : Ecluse de Port à l'Anglais - Tél : + 33 1 43 75 32 24 / + 33 1 69 40 12 24  
Courriel : [uti.seineamont@vnf.fr](mailto:uti.seineamont@vnf.fr)